

Saint-Cyprien, le mardi 10 mai 2016

ARRETE N° 16/TECH-P/117
PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE STATIONNEMENT
Rue Adolphe Thiers

Le Maire de la commune de Saint-Cyprien,
Maitre Thierry DEL POSO

VU les articles L2212-1, L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles R 417-10 et R 417-11 du code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
VU l'arrêté municipal en date du 22 avril 2014 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.C.T. à monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement dans la rue Adolphe Thiers,
CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique, de sauvegarder l'ordre public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et l'arrêt des véhicules sont interdits, rue Adolphe Thiers, sauf sur les places de stationnement matérialisées, *conformément au plan joint au présent arrêté.*

ARTICLE 2 : Afin de matérialiser l'interdiction de stationner et s'arrêter, un marquage au sol est implanté par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie, les Services Techniques Municipaux, le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Thierry SIRVENTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
Consécutivement à son affichage
Le **11 MAI 2016**
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours contentieux devant le tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter
de sa publication.

Copie à :

- Secrétariat général
- Police Municipale
- Pompiers
- Affichage Mairie
- Annexe Mairie
- Services Techniques
- Cabinet
- Sud Roussillon
- Acmo
- Communication

COMMUNE DE SAINT CYPRIEN
STATIONNEMENT SUR LA RUE THIERS
ARRETE 16/TECH-P/117



A Saint-Cyprien, le 10 mai 2016

**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE**

